



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseils syndicaux

Question écrite n° 20925

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur le fonctionnement des conseils syndicaux au sein des copropriétés. Il lui rappelle le contenu de la recommandation n° 13 du 23 novembre 1995 de la commission relative à la copropriété. Celle-ci suggère un certain nombre d'aménagements de nature à améliorer la situation actuelle. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Créée par arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports en date du 4 août 1987, la commission relative à la copropriété est chargée de répertorier les difficultés auxquelles peut donner lieu l'application de la loi n° 65-657 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ainsi que de rechercher les solutions notamment d'ordre conventionnel, propres à aplanir ces difficultés, et de proposer, le cas échéant, aux pouvoirs publics les adaptations législatives ou réglementaires qui s'avéreraient nécessaires. Elle procède par voie de recommandations comme la recommandation n° 13 relative au conseil syndical qui, dépourvue de force obligatoire, fournit cependant aux copropriétaires des informations susceptibles de faciliter voire d'améliorer la gestion de leur copropriété. Publiées au Bulletin officiel du ministère de la justice, ces recommandations sont également diffusées par les organisations représentatives des copropriétaires, des gestionnaires, et des bailleurs ainsi que par les revues juridiques spécialisées. L'avis de la commission relative à la copropriété sera requis dans le cadre de la réflexion portant sur la réforme du régime de la copropriété, initiée par le ministère de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20925

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5995

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6996